



Communiqué de presse FP

Berne, le 20 janvier 2011

Le Conseil fédéral désire agir plus fermement pour augmenter l'efficacité énergétique Economiser l'énergie plutôt que multiplier les installations de production dégradant le paysage

Les installations de production et de transport d'énergie ont très souvent un impact marquant sur le paysage. L'énergie la moins préjudiciable est donc celle qui ne doit pas être produite. Par conséquent, la FP accueille favorablement la modification prévue de l'article 8 de la loi sur l'énergie, qui permet de fixer des exigences sur la consommation des installations, véhicules et appareils sans devoir au préalable chercher à conclure des conventions d'objectifs volontaires, processus peu efficace et parfois voué à l'échec.

Ces dernières années, la consommation d'énergie n'a cessé de progresser en Suisse malgré les objectifs fixés en matière de politique énergétique et les progrès technologiques. Or, le premier principe d'une politique énergétique durable est de mettre fin au gaspillage. Toutes les formes de production d'énergie ont un impact sur l'environnement. L'énergie la moins préjudiciable est donc celle qui ne doit pas être produite, et l'utilisation rationnelle de l'énergie doit figurer au premier plan des efforts collectifs et individuels.

Du point de vue du paysage, toute forme de production d'énergie consomme de la surface, et les installations de production, tant à partir de sources fossiles (tours de refroidissement) que de sources renouvelables (barrages, centrales éoliennes) ont souvent un impact marquant sur le paysage, tout comme les lignes électriques nécessaires au transport de l'énergie. Une multitude de projets de production d'énergie éolienne ou hydro-électrique menacent actuellement les paysages des crêtes du Jura ou les derniers tronçons de rivières encore libres dans les Alpes, non pas dans une perspective de remplacement de l'énergie nucléaire, mais pour servir à couvrir seulement une partie de l'augmentation de la consommation! Il faut donc se rendre à l'évidence que les mesures prises jusqu'ici n'ont pas été suffisantes à stopper la croissance de la consommation, d'autant moins à la réduire. Les conventions d'objectifs volontaires passées avec les importateurs ou les fabricants ne peuvent pas amener à des résultats satisfaisants lorsque les acteurs concernés défendent une position minimaliste et refusent d'appliquer des critères d'efficacité suffisamment contraignants.

Face à l'échec des dispositions en vigueur jusqu'ici, la FP est d'avis que la fixation de valeurs-limites de consommation d'énergie par les autorités est indispensable et prioritaire pour atteindre les objectifs d'efficacité énergétique, ce que permet enfin la modification proposée. La FP y est donc entièrement favorable. Elle exhorte cependant le Conseil fédéral à ne pas faire preuve de frilosité dans la détermination des exigences en s'alignant simplement sur les normes européennes, mais à considérer les meilleures technologies disponibles comme une base minimale et à anticiper l'évolution prévisible. Les progrès techniques constants laissent en effet dans la plupart des cas prévoir des améliorations de l'efficacité énergétique des installations, véhicules et appareils, même par rapport aux meilleures technologies actuelles. Il n'y a donc aucune raison de continuer à laisser arriver sur le marché des appareils et véhicules qui gaspillent inutilement de l'énergie, au détriment de l'environnement et du paysage, mais aussi des consommateurs. La FP demande aussi que ces exigences soient adaptées régulièrement, que les conventions d'objectifs volontaires, peu efficaces, deviennent l'exception, et que les valeurs-limites fixées s'appliquent aussi aux véhicules ou appareils importés directement pour un usage privé, afin d'éviter une recrudescence de l'acquisition à l'étranger par les particuliers - rendue aisée aujourd'hui par le commerce en ligne - d'appareils moins coûteux mais ne répondant pas aux normes de mise en circulation édictées.

FONDATION SUISSE POUR LA PROTECTION ET L'AMENAGEMENT DU PAYSAGE (FP)

Roman Hapka, directeur suppléant, responsable romand - tél. 079 601 76 64